



MRC de
D'Au-tray

Avec la participation financière de :

Québec 

APPEL DE MANDATS CULTURELS

Entente de développement culturel 2025–2027

1. Intention générale

Par le biais de l'**Appel de mandats culturels**, la MRC de D'Au-tray souhaite confier à des **artistes professionnels, des collectifs, des organismes, des entreprises culturelles ou des municipalités** la réalisation de **mandats culturels précis**, visant à atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés dans le cadre de son **Entente de développement culturel 2025–2027**.

Cet appel permet à la MRC de mettre en œuvre, de façon structurée, équitable et conforme, les **actions culturelles dont elle est porteuse**, tout en s'adaptant à la réalité des acteurs du milieu et à l'évolution des règles de financement public.

2. Nature de l'appel

L'Appel de mandats culturels :

- **n'est pas un programme de subvention;**
- **ne constitue pas un appel à projets** au sens traditionnel;
- repose sur des **ententes contractuelles** conclues entre la MRC et les mandataires retenus.

Les mandataires agissent à titre de **prestataires de services culturels** et sont rémunérés pour la réalisation de mandats définis par la MRC, sur présentation de facture, sans exigence de mise de fonds.

3. Sources de financement

Les mandats confiés dans le cadre du présent appel sont financés par :

- la MRC de D'Au-tray;
- le ministère de la Culture et des Communications (MCC);
- le Fonds régions et ruralité – Volet 2 (MAMH).

À ce titre, certaines balises financières et administratives doivent être respectées.



MRC de
D'Au-tray

Avec la participation financière de :

Québec 

4. Objectifs visés

Dans le cadre de cet appel, la MRC souhaite notamment :

- favoriser l'accès à la culture pour des publics éloignés de l'offre culturelle régulière;
- soutenir la **création, la médiation et la diffusion** artistiques sur le territoire;
- mettre en valeur les pratiques artistiques et culturelles locales;
- renforcer la présence de la culture dans les milieux de vie;
- encourager des **initiatives nouvelles, innovantes ou en développement**, qui ne s'inscrivent pas dans une programmation régulière ou récurrente;
- proposer des interventions artistiques à portée territoriale.

Les propositions doivent démontrer clairement leur contribution à ces objectifs.

5. Mandats pouvant être confiés

Les mandats confiés dans le cadre de l'Appel de mandats culturels peuvent notamment porter sur :

- des projets de **création artistique**;
- des **résidences de création**;
- des activités de **médiation culturelle**;
- des **interventions artistiques** en milieu municipal, communautaire ou institutionnel;
- des activités de **diffusion ou de mise en valeur culturelle**.

6. Clientèle admissible

Peuvent manifester leur intérêt dans le cadre de l'Appel de mandats culturels :

- les **artistes professionnels**, tels que reconnus par la Loi sur le statut professionnel des artistes;
- les **collectifs d'artistes**;
- les **organismes culturels**;
- les **entreprises culturelles**;



MRC de
D'Au-tray

Avec la participation financière de :

Québec 

- les **municipalités du territoire de la MRC de D'Au-tray**, lorsqu'elles souhaitent collaborer à la réalisation d'un mandat culturel en lien avec les objectifs de l'Entente de développement culturel.

Les municipalités peuvent agir à titre de **mandataires ou de partenaires**, selon la nature du mandat confié.

7. Modalités de dépôt – Manifestation d'intérêt

Les personnes ou organisations intéressées doivent **officialiser leur candidature** en remplissant le **formulaire de manifestation d'intérêt** disponible sur le site Internet : **culturepatrimoineautray.ca**

Transmission du formulaire

Une fois complété, le formulaire doit être transmis par courriel à : **culture@mrcautray.qc.ca**

Objet du courriel : *Appel de mandats culturels*

8. Contenu de la manifestation d'intérêt

Le formulaire permet notamment de recueillir :

- une présentation de la **démarche artistique, culturelle ou professionnelle**;
- un **descriptif de l'initiative proposée**, en lien avec les objectifs de l'appel;
- le lien entre l'expertise du candidat et les objectifs visés;
- une **estimation budgétaire** du mandat;
- un **échancier de réalisation**;
- un curriculum vitae ou un **profil d'organisme, d'entreprise ou de municipalité**, selon le cas.



MRC de
D'Au-tray

Avec la participation financière de :

Québec 

9. Modalités financières

- Les mandats sont réalisés sur la base d'**un(e) entente** entre la MRC et le mandataire retenu;
- Le **montant maximal d'un mandat est fixé à 7 500 \$ (taxes incluses)**;
- Les mandataires sont rémunérés sur présentation de facture;
- Les modalités finales (livrables, budget détaillé, échéancier précis) pourront être **ajustées avec les mandataires retenus** lors de l'élaboration de l'entente.

10. Échéancier

Les mandats confiés dans le cadre du présent appel doivent être réalisés **au plus tard le 31 décembre 2026**, afin de respecter les exigences de reddition de comptes applicables.

Date limite de dépôt

Les manifestations d'intérêt doivent être transmises **au plus tard le 13 mars à midi**.

11. Sélection et attribution des mandats

Les manifestations d'intérêt reçues seront analysées par la MRC, notamment avec l'appui du comité culturel, en fonction :

- de leur pertinence par rapport aux objectifs visés;
- de l'expertise et de l'expérience des candidats;
- de la portée territoriale et des retombées culturelles;
- du **caractère innovant ou non récurrent** de l'initiative;
- de la faisabilité dans le cadre budgétaire et temporel.

La transmission d'une manifestation d'intérêt **ne garantit pas l'octroi d'un mandat**.



MRC de
D'Au-tray

Avec la participation financière de :

Québec 

12. Annexe – Initiatives non recherchées

Afin d'assurer la cohérence avec les objectifs de l'Appel de mandats culturels et les balises applicables aux sources de financement, certaines initiatives **ne sont pas recherchées**.

Initiatives non recherchées

- les initiatives impliquant des **immobilisations**, incluant notamment :
 - panneaux d'interprétation;
 - dispositifs d'affichage muséal;
 - rénovation, aménagement ou mise aux normes d'un bâtiment à usage culturel;
- les initiatives visant principalement l'**impression et la distribution d'un livre ou d'un magazine**;
- les initiatives dont la **majorité des coûts est liée à l'achat ou à l'acquisition de matériel**;
- les projets s'inscrivant dans une **programmation régulière ou récurrente**, sans caractère nouveau ou innovant;
- les activités déjà réalisées ou en cours;
- les initiatives à vocation principalement **commerciale, promotionnelle ou publicitaire**;
- les projets relevant exclusivement de l'enseignement ou de la formation formelle.

Précisions

L'Appel de mandats culturels vise prioritairement la **réalisation d'actions culturelles**, de création, de médiation ou de diffusion, reposant sur l'expertise des artistes et des acteurs culturels, plutôt que sur l'acquisition d'actifs matériels ou la production de biens.

Double financement et cumul d'aides publiques

Les mandats confiés dans le cadre de l'Appel de mandats culturels **ne peuvent faire l'objet d'un double financement par le ministère de la Culture et des Communications**.

Ainsi, un projet ou une initiative déjà soutenu par le MCC, notamment dans le cadre d'un appel de projets ou d'un programme d'aide financière, **ne peut être financé de nouveau** par l'Appel de mandats culturels de l'Entente de développement culturel.

Les candidats doivent déclarer, au moment du dépôt de leur manifestation d'intérêt, toute aide financière obtenue ou en cours de demande auprès du MCC pour un projet similaire ou connexe.